

inf VESDRE



Trimestriel n°108 - avril-juin 2025

Bulletin de liaison du **Contrat de Rivière** du sous-bassin hydrographique de la **Vesdre** (C.R.V.)



La Hoëgne - 2024 ©CRV

CR Vesdre

- Edito 2
- Assemblée Générale du 27 mars 2

Sensibilisation

- Journées Wallonnes de l'Eau 2025 4

Inondations

- Lettre ouverte 6

Milieux et espèces

- Prévention et suivi des cours d'eau 13
- Projet Leader "Agriculture et eau" 14

Agenda

16

Chers lecteurs de l'InfoVesdre,

Nous vous l'annoncions dans le numéro précédent : 2025 est marqué par quelques changements au sein de notre Assemblée Générale et de notre Conseil d'Administration, qui se sont opérés lors de notre Assemblée Générale du 27 mars dernier. Les représentants communaux ont en effet été remplacés dans ces 2 instances, suite aux élections communales d'automne. Par contre, il n'y a pas de changement pour les représentants des acteurs locaux et du Service Public de Wallonie. De **nouveaux Président, Secrétaire et Trésorière** ont également été élus ! Il s'agit respectivement de **Pierre Luxen** (Agra-Ost), **Yves Pieper** (SPW-DNF) et **Anne-Catherine Martin** (CRIE de Spa-Bérinzenne). Vous en découvrirez plus en lisant l'article ci-après, consacré à l'Assemblée Générale.

De plus, comme tous les 3 ans, cette année est consacrée au bilan du programme d'actions 2023-2005 et à la préparation d'un nouveau programme pour 2026-2028. Pour rappel, le dossier complet de **demande de reconduction** du Contrat de Rivière doit être déposé auprès de l'administration régionale au plus tard **pour le 22/10**. Il doit notamment contenir les **décisions écrites de tous les partenaires** (délibérations communales, etc.) les engageant à mener les actions qu'ils inscrivent au programme 2026-2028. Ces décisions devront donc nous être transmises au plus tard **pour le lundi 22/09**, pour que le futur programme d'actions puisse être **validé par l'Assemblée Générale du 30/09**. Cette AG devra également valider la liste des points noirs prioritaires, la partie rédactionnelle du protocole d'accord et le rapport d'activités 2023-2025. Pour ce faire, la mise à jour de l'inventaire des points noirs est en cours de finalisation, et le rapport d'activités ainsi que la partie introductive du protocole d'accord seront rédigés cet été. Les échanges avec tous nos partenaires pour le bilan 2023-2025 et leurs futures actions vont bon train, et l'adhésion potentielle de nouveaux partenaires est en cours de discussion.

La cérémonie de signature officielle du protocole d'accord 2026-2028 aura lieu début décembre, mais la date et le lieu doivent encore être fixés. Petite nouveauté : nous prévoyons une cérémonie commune avec les CR Ourthe et Amblève... Plus d'info prochainement !

Par ailleurs, les missions spécifiques « Espèces exotiques envahissantes + castor » et « Culture du Risque Inondation » devraient être reconduites jusqu'au moins la fin décembre, mais nous en attendons la confirmation d'ici la fin juin. Wait and see...

Le 19 mai dernier, nous organisons un CTSBH (Comité technique par sous-bassin hydrographique) spécial sur les PARIS (Programmes d'Actions sur les Rivières par une approche Intégrée et Sectorisée), avec 4 ateliers thématiques de réflexion. Un beau succès puisqu'il a rassemblé une quarantaine de personnes impliquées dans la gestion des cours d'eau. Ce printemps a également vu le démarrage de l'atelier « Exact Lab » à destination des communes. Son objectif : mieux comprendre l'effet combiné du contexte physique, de l'occupation du territoire et des événements météorologiques extrêmes sur les risques d'inondation, et observer l'impact de mesures et d'aménagements envisagés. Huit séances ont été données, et d'autres seront proposées en automne.

Ce numéro de l'InfoVesdre est en grande partie consacré au sujet des inondations. Il apporte en effet des éclaircissements sur certaines questions abordées dans une lettre ouverte de l'un de nos administrateurs, Gustave Wuidart. Il vous présente également le projet Leader « Agriculture et eau » porté par l'asbl Agra-Ost, qui vise à renforcer la résilience hydrologique des surfaces agricoles face aux pluies extrêmes et aux sécheresses. Un bilan des Journées Wallonnes de l'Eau et un appel à la collaboration des riverains pour les inventaires complètent ce numéro. Nous vous en souhaitons une excellente lecture !

Florence Hauregard
Coordinatrice du CR Vesdre

Contrat de rivière

Assemblée Générale du 27 mars 2025

Pour notre Assemblée Générale du 27 mars dernier, nous étions accueillis par notre partenaire de longue date, le CRIE de Spa, dans ses locaux au Domaine de Bérinzenne.

Cette AG était un peu particulière, puisqu'elle accueillait les nouveaux représentants communaux, suite au changement de législature au sein des communes. Pour leur permettre de mieux appréhender la notion de « contrat

de rivière », la séance a commencé par une présentation de son cadre, de ses missions, de son fonctionnement et des grands objectifs du programme d'actions qui sont mises en œuvre par les différents partenaires du CRV. Un petit rappel éventuellement utile pour certains des autres membres, le rôle du contrat de rivière n'étant pas toujours bien cerné.

Par ailleurs, un « **Welcome pack** », composé de différentes brochures et autres documents d'information, a été distribué aux nouveaux représentants à leur arrivée. Ces documents seront envoyés en version numérique à tous les membres avec le procès-verbal de la réunion :

- Brochure A5 « *La qualité de l'eau, ça nous concerne tous ! Contrats de Rivière de Wallonie* »
- Brochure A4 « *Ma Commune, partenaire du Contrat de Rivière Vesdre* »
- Feuillet A4 « *Consulter le programme d'actions 2023-2025 du Contrat de Rivière Vesdre* »
- Dépliant A4 « *Les acteurs de l'eau en Wallonie* »
- Feuillet A4 « *Convention « Espèces Exotiques Envahissantes »* »
- Feuillet A4 « *Convention « Inondations »* »
- Feuillet A4 « *Inondations : les projets clés de la gestion des inondations en Wallonie* »
- Dépliant A4 « *Les acteurs de la gestion des inondations en Wallonie* »
- Dépliant A4 « *Inondations : outils et animations pour la sensibilisation au risque d'inondation* »
- Powerpoint de la présentation « *Contrats de Rivière de Wallonie* »
- Carte mentale de présentation du Contrat de Rivière Vesdre.

Après les habituelles approbations de l'ordre du jour et du pv du Comité de Rivière précédent (2 décembre en visio-conférence), l'assemblée a pris acte du déménagement du siège social et administratif du CRV et a validé le **remplacement de la plupart des représentants communaux** (toutes les communes sauf Chaudfontaine et Liège). Concernant les acteurs locaux, il a été souligné que la Maison du Tourisme du pays de Vesdre, l'office du Tourisme de Jalhay-Sart, le parc naturel Hautes-Fagnes-Eifel, Protecteau, et la Ligue Royale des pêcheurs de l'Est n'ont pas encore désigné leur représentant effectif.

Le **rapport d'activités 2024** final a ensuite été présenté et illustré : les missions, l'avancée des actions des partenaires et de la cellule de coordination, la sensibilisation et l'information (activités et animations, publications, presse, matériel produit et acquis), la formation, l'inventaire des points noirs, les chantiers, les réunions, les conventions spécifiques (« renouées post-inondations », « espèces exotiques envahissantes + castor » et « Culture du Risque d'Inondation »), ainsi que les points positifs et négatifs relevés. Ce rapport a ensuite été approuvé à

l'unanimité, ainsi que les **comptes 2024** et le **budget prévisionnel 2025**.

Les grandes lignes de l'agenda 2025 sont ensuite présentées, notamment les étapes et échéances de la préparation du prochain protocole d'accord (2026-2028).

Cette assemblée générale avait aussi pour mission de procéder au **renouvellement du Conseil d'Administration**. Pour le groupe « acteurs locaux », seuls les 6 administrateurs sortants se sont portés candidats et ceux-ci ont tous été réélus. Pour le groupe « communes et provinces », 6 des nouveaux représentants communaux se sont portés candidats ; ils ont également été tous élus. Les administrateurs du groupe « région » ayant été désignés par le SPW pour une durée indéterminée, leur renouvellement était quant à lui sans objet. Le Conseil d'Administration est donc désormais composé des 19 personnes suivantes :

- **Groupe « acteurs locaux »** : **Joëlle Abbes-Orban** (Società Dante Alighieri), **Pascal Crul** (Fédération Halieutique de la Vesdre), **Pierre Luxen** (Agra-Ost), **Anne-Catherine Martin** (CRIE Spa), **Magali Noldus** (CRIE d'Eupen), **Gustave Wuidart** (Fédération Wallonne de l'Agriculture).
- **Groupe « communes - provinces »** : **Caroline Völl** (Eupen), **Marc Ancion** (Jalhay), **Margaux Requier** (Olne), **Ipek Keskin** (Pepinster), **Cédric Defosse** (Theux), **Isabelle Stegen** (Verviers).
- **Groupe « région »** : **Sven Abras** (SPW-ARNE-DESu), **Caroline Ducobu** (SPW-ARNE-GISER), **Christophe Grifgnée** (SPW-MI-barrages), **Philippe Guillaume** (SPW-ARNE-DCENN), **Yves Pieper** (SPW-ARNE-DNF), **Annick Vandenwyngaert** (SPW-ARNE-DESu).
- **Administratrice déléguée à la gestion journalière** : **Florence Hauregard** (coordinatrice du CRV).

Pour marquer ces nouvelles nominations et permettre aux administrateurs de se réunir en un bref CA de constitution et ainsi élire en leur sein les nouveaux **Président.e**, **Secrétaire** et **Trésorier.ière**, une pause « verre de l'amitié » a ensuite été proposée. Elle aussi était l'occasion pour les nouveaux représentants de faire connaissance avec les autres partenaires du CRV et avec son équipe de coordination.

Pour clôturer la réunion, les administrateurs ont annoncé les résultats des élections en leur sein : **Pierre Luxen** (Agra-Ost) et **Yves Pieper** (SPW-DNF) endossent désormais respectivement les fonctions de Président et de Secrétaire, tandis que **Anne-Catherine Martin** (CRIE de Spa-Bérinzenne) poursuit sa fonction de Trésorière. Un tout grand merci à eux pour leur futur engagement dans le fonctionnement concret du Contrat de Rivière Vesdre ! Et bien sûr, merci aussi à Christiane Orban-Jacquet (Commune de Theux), Présidente sortante, pour les très nombreuses années passées au Contrat de Rivière Vesdre.

Journées Wallonnes de l'Eau 2025 : bilan

Les Journées Wallonnes de l'Eau 2025 dans le bassin de la Vesdre... C'était un programme de 28 activités grand public, 1 activité destinée aux professionnels, 3 activités scolaires et quelques autres par le Printemps des Sciences, qui abordait cette année le thème de l'eau.

Si l'on considère les chiffres de fréquentation dans leur globalité, on peut dire que ces JWE 2025 ont été un franc succès : vous avez été 2213 personnes du grand public à participer à cette quinzaine de l'eau 😊 !

Lorsqu'on regarde un peu plus en détail, on se rend compte que toutes les activités ne sont malheureusement pas égales en termes de fréquentation... Certaines, comme la découverte du barrage de la Gileppe ou la visite de station d'épuration (cette année celle de La Brouck à Trooz), sont des « classiques » qui attirent toujours le public en masse. Vous étiez en effet plus de 500 pour ces visites. D'autres, comme les balades thématiques (qu'elles soient des découvertes nature, culturelles, de solidarité ou de sensibilisation aux changements climatiques) ont eu des fortunes diverses... allant d'une belle fréquentation à l'annulation par manque d'inscrits. La palme d'or revient à la marche ADEPS du Syndicat d'Initiative de Trooz qui totalise près de 900 participants ! Concernant les ateliers de savoir-faire, le constat est le même : carton plein ou zéro inscrit !

La cause est peut-être à aller chercher du côté de la thématique... Car certains sujets vous intéressent visiblement plus que d'autres, comme celui des inondations et de l'adaptation aux changements. Ces activités ont en effet toutes récolté un franc succès, avec près de 115 personnes pour une conférence, un documentaire et deux balades. Les poissons attirent également : vous étiez plus de 40 la faire la file pour visiter l'écloserie des paires à Mangombroux .



Du côté des activités familiales, le constat est le même. L'une a dû être annulée tandis que les deux autres (cinéma jeune public et histoires à la bibliothèque) ont rassemblé 76 personnes.

Les chiffres ont donc parlé : vous aimez toujours les visites-découvertes, les balades et les ateliers, mais pas n'importe lesquels. Certains sujets vous interpellent plus que d'autres, comme les inondations, l'évolution du territoire et l'adaptation aux changements qu'ils soient climatiques ou urbanistiques, ou notre rapport à l'eau « source de vie » et son utilisation au quotidien. A nous d'en tenir compte pour le programme 2026 😊...

Par ailleurs, le salon INONDEA, organisé en partenariat avec la commune de Seneffe, le SPW et l'ensemble des Contrats de Rivière de Wallonie (dont le CRV), a atteint un taux de fréquentation de plus de 400 personnes sur deux jours. Ceci nous conforte dans l'idée qu'il rencontre un réel besoin réel et que des éditions supplémentaires seront utiles, notamment en province de Liège...

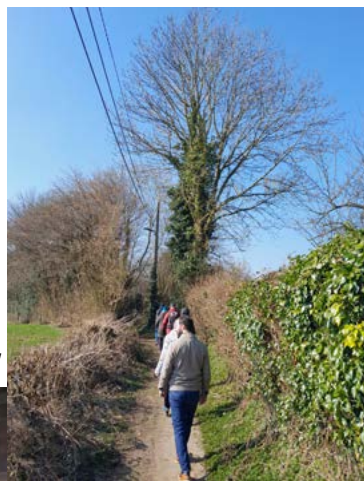
Un tout grand merci à tous nos partenaires qui ont pris du temps et donné de l'énergie pour organiser ces belles activités !



Balade "Découverte de la fagne de Malchamps"



Balade "Le climat, les inondations et moi"





Conférence "Vers une nouvelle culture, la Vesdre : laboratoire de la transition"

Salon Inondéa



Portes ouvertes de la Station d'épuration de La Brouck (Trooz)

Balade "Parcours des mains et de la solidarité"



Atelier "Je fabrique mes potions pour le potager"



Ecloserie des Paires



Balade "Le climat, les inondations et moi"

L'eau façonne nos paysages et nos vies, mais elle suscite aussi des questionnements, des débats et parfois des désaccords.

La cellule de coordination du Contrat de Rivière Vesdre est régulièrement interpellée par le citoyen au sujet de la pertinence des travaux, aménagements et autres interventions ou pratiques réalisés par les gestionnaires des cours d'eau suite aux inondations de 2021. Selon les angles de vue, les avis sont variés quant à ce qui a été fait, ce qui aurait dû être fait autrement, ce qu'il serait encore nécessaire de faire, etc.

Parmi ses différents rôles, le Contrat de Rivière est aussi un espace de dialogue entre le citoyen et les acteurs publics de la rivière et du territoire du bassin versant. Une fois n'est pas coutume : nous avons donc décidé de publier une lettre ouverte que nous avons reçue et qui reflète certaines questions qui nous sont souvent posées. Elle nous a été envoyée par Gustave Wuidart, agriculteur, qui est un partenaire de longue date du CRV.

L'eau est un sujet complexe : chaque crue, chaque retenue, chaque tronçon de rivière mêle hydraulique, écologie, histoire et vécu local. Il nous semble donc essentiel de replacer ces réflexions dans un cadre plus large et basé sur des repères solides. C'est pourquoi nous avons demandé à plusieurs acteurs institutionnels et experts du terrain d'apporter des éléments de réponse ou de mise en perspective :

- La **Direction des Barrages-Réservoirs** (SPW) pour préciser le rôle réel des ouvrages de retenue dans la gestion des crues ;
- Le **Département Nature et Forêt** (DNF) pour éclairer les effets concrets sur les inondations des travaux de restauration écologique menés dans les Hautes-Fagnes ;
- La **Direction des Cours d'Eau Non Navigables** (DCENN), d'une part pour rappeler le cadre du curage classique, ses limites dans la gestion des inondations, ses effets négatifs dans la gestion des rivières et ses alternatives ; d'autre part pour mettre en avant l'évolution du paradigme dans la gestion de l'eau : passer d'une logique purement défensive à une approche intégrée, fondée sur la résilience et la nature.

Ces quelques articles offrent ainsi une lecture plurielle et complémentaire sur certains aspects de la gestion de l'eau dans le bassin de la Vesdre. Loin d'un simple « droit de réponse », ce dossier non-exhaustif se veut être un outil de sensibilisation et de dialogue, pour mieux comprendre, ensemble, les phénomènes, les enjeux et quelques-unes des réponses apportées aux catastrophes passées et futures.

Tout aussi légitimes et pertinentes, d'autres questions relatives aux travaux réalisés suite aux inondations nous sont souvent posées. Elles feront également l'objet d'un prochain numéro...

Bonne lecture et, surtout, n'hésitez pas à poursuivre la discussion avec les différents acteurs de l'eau.



1. Verviers
2. Camping Hertogenwald
3. Goffontaine
4. Limbourg
5. Nessonvaux



Bilstain, le 11 décembre 2024

Inondations : Doit-on faire ça ?

Pour éviter, ou tout au moins limiter les catastrophes engendrées par les inondations dans la vallée de la Vesdre, toute une série de mesures sont prises. Certaines sont excellentes, comme se servir des barrages pour temporiser et réguler les débits des eaux. En 2021, Butgenbach et Roberville l'avaient fait mais pas la Gileppe et encore moins Eupen, ce qui a engendré la fameuse « vague » de 200 m³/seconde. Rendez-vous compte, 200 tonnes d'eau à la seconde qui vous tombent dessus, c'est imparable et terriblement destructeur.

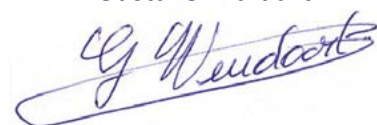
En tant que membre pendant 22 ans de la commission environnement des UPA¹ puis de la FWA² et d'administrateur depuis plus de 25 ans au Contrat Rivière Vesdre, j'en ai vu des études sur les dégâts des eaux ainsi que des solutions pour les résoudre. En tant qu'agriculteurs, j'ai également exploité 15 hectares de pâtures en zone humide et drainées à Henri-Chapelle. Sur base de mon expérience, je me permets d'apporter quelques remarques à certaines réalisations qui me semblent plus dangereuses qu'utiles : Le plateau fagnard est un immense réservoir d'eau qui alimente de nombreux cours d'eau ainsi que les barrages cités plus haut. Parmi les réalisations pour limiter l'inondation, on y a creusé plus de 1.000 étangs et on a bouché les drains. 2024 fut très humide, un étang plein agit comme un béton, en cas de pluie diluvienne, il déborde immédiatement. C'est bien pire que d'y laisser la végétation. Pareil avec les drains : quand ceux-ci sont bouchés, le sol gorgé d'eau rejette directement la pluie dans la vallée.

La nuit du 18 au 19 octobre, il a plu 20 litres au mètre carré. A 8h je participai à une marche au départ du pont de Belleheid. Impossible, pour aller au parking, de traverser le gué en voiture, ni le pont à pied, mais le soir pas de problème la Hoëgne avait retrouvé son niveau normal. Ce fut pareil le 10 octobre pour l'AG du Contrat Rivière Vesdre à l'Espace Nô à Pepinster. Il avait plu la nuit précédente, la Hoëgne était très haute. Si l'eau avait continué à tomber, nous aurions eu les pieds dans l'eau. A la fin de la réunion, elle avait visiblement descendu.

Ces deux exemples nous démontrent que certaines mesures peuvent booster la réactivité de l'écoulement des eaux. Alors en cas de forte intempérie, que voulons-nous ? 200 m³ à la seconde pendant 10 heures ou 20 m³/s pendant 100 heures ? Les bassins d'orages sont prévus pour se vider en trois jours, de cette façon ils étalent la pluviométrie dans le temps. Ne serait-il pas judicieux de faire de même pour la Fagne ?

Autre soucis : Depuis les inondations, chaque localité cure ses cours d'eau. La Vesdre est un torrent qui dévale de 605 m d'altitude depuis sa source jusqu'à l'Ourthe (altitude 70 m), ce après un parcours de 72 km. Curer permet d'évacuer l'eau plus vite vers l'aval, vers d'autres localités donc, qui elles, reçoivent déjà l'eau additionnelle de leurs propres versants. Est-ce intelligent ?

Gustave Wuidart



1. UPA : Unions Professionnelles Agricoles
2. FWA : Fédération Wallonne des Agriculteurs

Le rôle des barrages dans la gestion des inondations

Conformément aux buts principaux des retenues attribués dès leur conception, les fonctions des Barrages-Réservoirs dans la vallée de la Vesdre sont par ordre de priorité les suivantes :

- Créer des réserves d'eau potabilisable (pour environ 400 000 personnes en Province de Liège);
- Ecrêter les crues (diminuer l'impact des crues) ;
- Produire de l'énergie verte (hydroélectricité).

Etant donné la fonction principale de production d'eau potable, le niveau des barrages de la Gileppe et d'Eupen ne peuvent être descendus sous un niveau minimum, dépendant de la période de l'année, afin de garantir en tout temps un volume d'eau suffisant permettant d'assurer un débit d'alimentation aux stations de production d'eau potable. Ceci est une différence majeure avec les barrages destinés essentiellement à la production hydroélectrique tel que le sont ceux de Butgenbach ou Robertville, dont la gestion du niveau de la retenue n'est pas soumise aux mêmes impératifs.

Malgré cette contrainte de niveau, les barrages de la Gileppe et d'Eupen, ont contribué à écrêter la crue, dans les limites de leur position en tête de bassin et de leur capacité de stockage disponible lors de l'événement hydrologique extrême de juillet 2021³. En effet, le barrage de la Gileppe a retenu l'ensemble du volume entrant dans le lac durant la crue, soit un volume d'environ 8 000 000 m³ qui n'a été restitué à la rivière qu'une fois les débits en aval revenus à des niveaux normaux. Le barrage d'Eupen à quant à lui accumulé un volume de +/- 6 000 000 m³ avant d'atteindre son niveau maximum et devoir augmenter ses restitutions à la rivière. Il est important de rappeler que malgré cette augmentation de restitution, lors du

pic de crue, le débit restitué par le barrage d'Eupen est resté inférieur au débit entrant dans celui-ci et ce malgré l'intensité et la durée inédite des précipitations qui ont atteint un record jamais encore observé sur cette région frontalière.

En complément des éléments exprimés ci-dessus montrant le rôle positif d'écrêtage de crue joué par les barrages durant la crue de juillet 2021, la Direction des Barrages-Réservoirs est engagée depuis plusieurs années dans un processus d'amélioration continue et a mis en place de nombreux éléments depuis le retour d'expérience de ces événements inédits ainsi que conformément aux recommandations spécifiques de la commission d'enquête parlementaire.

Ces changements ont déjà été présentés le 28/06/2024 lors de la réunion du comité technique du sous-bassin hydrographique de la Vesdre à Verviers.

En voici un résumé ci-dessous :

- **Mise en place d'une nouvelle courbe de manutention** pour le barrage de la Vesdre à Eupen afin d'optimiser la réserve disponible⁴ pour la gestion de crue tout en préservant la réserve d'eau potable.
- **Révision des procédures de manutention** de tous les barrages-réservoirs du SPW.
- **Dédoulement du rôle de garde** « poste décision » Est/Ouest (un par District). Cette adaptation permet un travail en binôme des équipes des différents districts, pouvant s'apporter un support en tout temps lors de gestion de crise.
- **Mise en place d'un cadre légal**⁵ spécifique aux barrages-réservoirs en Wallonie (02/24).
- **Lancement d'un marché de contrôle externe**⁶ par bureau d'ingénierie spécialisé.
- **Amélioration de la communication interne à la Direction des Barrages-Réservoirs** avec entre autres, la mise en place de rapports quotidiens, de réunions de coordination et pluridisciplinaires,



Barrage de la Vesdre à Eupen ©Ostbelgien

3. Crue de la mi-juillet 2021 en Belgique: hydrologie et effet des grands barrages/ S. Erpicum, M. Piroton, P. Archambeau & B. Dewals/ https://www.barrages-cfbr.eu/IMG/pdf/symposium_2022_cruesjuillet21_cfbr-2.pdf

4. Le volume de réserve utile entre la cote instantanée du lac et la cote maximale du lac à ne pas dépasser. Cette capacité correspond au volume disponible constitué par le barrage-réservoir pour assurer un rôle d'écrêtage lors d'une crue.

5. 22 février 2024 - Décret relatif à la sécurité d'exploitation des barrages-réservoirs.

6. L'ensemble des missions prévues par le décret et ses arrêtés d'exécution, exécutées sous la supervision du Gouvernement, en sa qualité d'autorité wallonne de sécurité des barrages-réservoirs, dans le but de vérifier que les risques associés à l'exploitation des barrages-réservoirs sont gérés de manière effective et en personne suffisamment prudente et diligente, de façon à garantir la sécurité des travailleurs et de la population.



Barrage de la Gileppe ©SPW

- **Révision des Plans Internes d'Urgences (PIU)** des barrages du SPW - Révision générale & Scénarios.
- **Rédaction d'un Plan Particulier d'Urgence et d'Intervention barrages** en collaboration avec les services du gouverneur de Liège (04/2023)
- Harmonisation des procédures **Assurance Qualité & Système de gestion documentaire/archives**
- **Exercices** multidisciplinaires (Pompiers, Défense, protection civile)

Ces différentes améliorations rencontrent à la fois les recommandations émises par le bureau d'ingénierie Grüner/Stucky dans son rapport concernant les inondations de juillet 2021 et les recommandations émises par la commission parlementaire inondations.

Christophe Grifgnée
Directeur du District des barrages de l'Est
Direction des Barrages-réservoirs
Service Public de Wallonie

Le rôle du plateau des Hautes-Fagnes dans la gestion des inondations

La restauration des tourbières n'augmente pas le risque d'inondations !

Les travaux de restauration de tourbières et de landes entrepris depuis 15 ans sur le plateau des Hautes Fagnes visent avant tout le retour de la flore et de la faune caractéristique des milieux tourbeux. Le principal objectif est donc l'augmentation de la biodiversité réduite par les programmes antérieurs de drainage et de plantation en épicéa des fagnes. Les résultats obtenus en termes de diversité et d'abondance d'oiseaux, de libellules et de plantes rares sont par ailleurs spectaculaires et reconnus par des experts nationaux et internationaux.

Parmi les travaux de restauration figurent les ennoissements, les colmatages de drains et la création de mares, qui ralentissent l'écoulement des eaux.

Selon la modélisation hydrologique du bassin versant de la Vesdre (projet ModREC, ULg-Gembloux ABT), cette contribution à la diminution du ruissellement est toutefois très faible : 0 % en cas d'évènement extrême, 0 à -1% en cas d'évènement médian.

La restauration de tourbières n'augmente donc pas le risque d'inondations en aval.

Une mare remplie agit comme un sol saturé en eau. En juillet 2021, les sols forestiers et fagnards - couverts ou non de végétation - étaient simplement saturés en eau et ne présentaient plus aucun pouvoir de rétention supplémentaire.

A ce titre, il convient de souligner que les tourbières actives ont une capacité de stockage d'eau sur environ 30 cm de profondeur avant d'atteindre une masse constamment imbibée d'eau immobile. Le rôle d'éponge des Fagnes est donc relativement faible - contrairement à ce qui est communément rapporté.

Le seul moyen d'augmenter le rôle d'éponge est justement la restauration de tourbières dégradées qui ont perdu leur pouvoir de rétention d'eau.

Yves Pieper
Chef du Cantonement de Verviers
Département Nature et Forêt
Service Public de Wallonie

Nous souhaitons également mettre en lumière un autre enseignement de l'étude hydrologique menée dans le cadre du projet ModRec : ce qui permettrait réellement de limiter le ruissellement sur le plateau fagnard, ce serait entre autre de remplacer les plantations monospécifiques d'épicéas par une forêt de feuillus plus diversifiée.

Pour aller plus loin dans la lecture de cette étude

A.Degré, B. Guillaume, A. Michez, et al, « Modélisation hydrologique du bassin versant de la Vesdre - projet ModRec », 2024 - <https://orbi.uliege.be/handle/2268/314437>

Le curage des rivières

Position de la DCENN vis-à-vis du curage des rivières

Le curage regroupe l'ensemble des techniques visant à enlever l'excès de sédiments accumulés dans le lit des cours d'eau. Parmi celles-ci, le curage mécanique consiste à creuser et évacuer les sédiments et autres matériaux présents dans le lit mineur de la rivière, afin de désencombrer le gabarit des voies d'eau et faciliter le transit des eaux de ruissellement vers l'aval. Cette technique est souvent associée au "régalage", qui consiste à étaler les sédiments extraits sur les berges.

La législation wallonne encadre strictement cette pratique. Le Code de l'Eau prévoit de minimiser les impacts du curage et de protéger les écosystèmes. Il impose également l'analyse des matériaux extraits en cas de suspicion de pollution, et leur traitement si nécessaire. L'arrêté du 19 mars 2019 limite la circulation sur les berges et dans le lit mineur. Le décret déchet et ses arrêtés d'exécution visent la gestion et la valorisation des matériaux exportés hors du site d'extraction.

Préalablement à la mise en œuvre du curage, les gestionnaires peuvent planifier les travaux dans le cadre des Programmes d'Actions pour les Rivières par une Approche Intégrée et Sectorisée (PARIS). Cette étape implique d'identifier et de hiérarchiser les enjeux d'inondation, de biodiversité, économiques et socio-culturels. Si cette planification n'est pas réalisée, en cas d'urgence par exemple, un avis du Département Nature et Forêt est requis.

Bien que le principal intérêt du curage soit de retrouver un gabarit hydraulique suffisant en période de hautes eaux et de limiter localement les risques d'inondation, les inconvénients sont nombreux. Tant en matière écologique, qu'hydraulique ou hydromorphologique.

En facilitant l'écoulement de l'eau, le curage accentue les pics de crue et le risque d'inondation dans les secteurs en aval. A l'inverse, en période de basses eaux, l'absence de variation de profondeur et l'élargissement du lit mineur causés par un curage trop linéaire peut réduire l'épaisseur de la lame d'eau, causant des dommages évidents aux écosystèmes, mais également aux riverains.

D'un point de vue hydromorphologique, le curage perturbe les équilibres entre débits solide et liquide. Il modifie la dynamique du cours d'eau en diminuant la rugosité, la sinuosité du lit, ainsi que les variations de profondeur et d'inclinaison des berges et du fond. Ce qui induit des modifications importantes dans les dynamiques érosives et sédimentaires, avec des impacts à court, moyen, et long terme. L'accélération des eaux augmente la puissance et accentue l'érosion latérale et verticale. Ces impacts s'ob-

servent au droit de la zone curée mais aussi en aval, et de manière moins évidente, en amont. Les phénomènes de rééquilibrage naturel du cours d'eau curé sont fonctions de la nature des sols, de la puissance du cours d'eau et de nombreux facteurs propres à celui-ci. On soulignera les cas fréquents d'envasement dans les cours d'eau lents à fonds meubles, ou d'incision dans les cours d'eau plus puissants. Dans de nombreux cas, les cours d'eau mettent du temps à retrouver un point d'équilibre, passant notamment par des phases de recharge sédimentaire, obligeant le gestionnaire à curer régulièrement ou à envisager d'autres aménagements plus résilients, favorisant l'auto-curage (maintien d'un lit d'étiage étroit, dégagé et profond, calibré sur le module, dans un lit mineur ouvert, large et planté).

Les conséquences sur les écosystèmes sont considérables. L'enlèvement ponctuel des dépôts excédentaires par l'action mécanique élimine également la végétation aquatique et les matériaux organiques constituant autant d'habitats et de micros-habitats profitables à la faune et à la flore. L'uniformisation du milieu cause une perte nette en biodiversité sur le long terme. La mise en suspension des sédiments fins lors des travaux provoque une pollution physico-chimique indirecte sur les milieux situés en aval. Autre dommage collatéral, la coupe ou la destruction de la ripisylve, pour permettre l'accès des machines, détériore la qualité du cours d'eau, sa capacité régénérative et ses capacités d'accueil.



En résumé, la position de la DCENN est que le curage doit être réservé aux problématiques ponctuelles, dans des contextes contraints, où la sécurité des biens et des personnes est compromise. Dans ces cas spécifiques, les travaux doivent respecter la réglementation en vigueur et idéalement s'intégrer dans les PARIS. Les techniques mises en œuvre doivent permettre de limiter au maximum les impacts sur les écosystèmes, sur les équilibres hydromorphologiques de la rivière.

Mathieu Gillet
Direction des Cours d'eau non navigables
Service Public de Wallonie



La Vesdre à Limbourg ©CRV

Gestion de l'eau : vers un changement de paradigme

Mettre en avant le **changement de paradigme : passer d'une gestion de l'eau visant à l'expulser d'amont en aval vers une vision où l'eau est infiltrée là où elle tombe**, afin de ralentir sa vitesse avant qu'elle n'atteigne le point d'exutoire.

La renaturation de la vallée de la Vesdre s'inscrit dans une démarche essentielle pour renforcer notre résilience face aux événements climatiques extrêmes, dont la fréquence et l'intensité ne cessent d'augmenter. Pour faire face à ces défis, il est crucial de développer une résilience à plusieurs niveaux : individuelle, collective et territoriale.

La gestion des cours d'eau a longtemps été dominée par une approche visant à expulser rapidement l'eau d'amont en aval. Cette méthode, bien qu'efficace à court terme pour prévenir les inondations locales, présente plusieurs inconvénients à long terme, notamment l'érosion des sols, la perte de biodiversité et l'aggravation des inondations en aval. **Aujourd'hui, un nouveau paradigme émerge, prônant une gestion plus durable et intégrée des ressources en eau, favorisant l'infiltration de l'eau dans les sols dans les versants et adaptant la gestion du lit mineur du cours d'eau, à savoir en tenant compte des aspects hydromorphologiques et écologiques, et par conséquent en limitant son curage.**

L'approche traditionnelle de gestion des eaux pluviales repose sur des infrastructures lourdes telles que les canalisations et les digues, conçues pour évacuer rapidement l'eau des zones urbaines et agricoles. Il s'agit de pallier le problème d'imperméabilisation grandissante des surfaces de sol. Cependant, cette méthode ne fait que déplacer le problème en aval, où les volumes d'eau accumulés peuvent provoquer des inondations plus sévères. De plus, **l'évacuation rapide de l'eau empêche sa réinfiltration naturelle dans les sols, réduisant ainsi la recharge des nappes phréatiques et augmentant la vulnérabilité des écosystèmes locaux.**

Face à ces défis, **la gestion intégrée des eaux pluviales propose de retenir et d'infiltrer l'eau là où elle tombe.** Cette approche repose sur des solutions basées sur la nature, telles que les zones humides artificielles, les toitures végétalisées, les jardins de pluie et les tranchées d'infiltration. Ces dispositifs permettent de ralentir le ruissellement, de favoriser l'infiltration de l'eau dans les sols et de réduire la charge sur les systèmes de drainage traditionnels.

L'infiltration locale présente de **nombreux avantages**. Elle contribue à la recharge des nappes phréatiques, améliore la qualité de l'eau en filtrant les polluants et soutient la biodiversité en créant des habitats pour la faune et la flore. De plus, en réduisant le volume et la vitesse de l'eau de ruissellement atteignant les cours d'eau, elle diminue le risque d'inondations et d'érosion des sols. Enfin, cette approche favorise une gestion plus résiliente et adaptative des ressources en eau face aux changements climatiques.

L'aménagement du territoire est un autre moyen d'action afin de changer le paradigme. Un projet de modélisation hydrologique du bassin versant de la Vesdre (ModRec) en cours de réalisation par l'Université de Liège - Gembloux Agro-Bio tech a permis de quantifier, en première analyse, l'efficacité hydrologique globale de mesures de gestion agricoles, forestières et de restauration au sein du bassin hydrographique telles que proposées par le Schéma Stratégique Vesdre (SSV). Ce travail a mis en évidence des pistes d'améliorations significatives, en particulier dans les contextes agricoles et forestiers afin de réduire les volumes d'eau à l'exutoire du sous-bassin versant, et donc de temporiser et limiter les apports d'eau dans le cours d'eau.

Un aspect crucial de ce nouveau paradigme est l'abandon du curage systématique du lit mineur des cours d'eau. Les sédiments, souvent considérés comme des obstacles,

jouent en réalité un rôle essentiel dans la santé des écosystèmes aquatiques. Ils fournissent des habitats pour de nombreuses espèces et contribuent à la biodiversité. De plus, les sédiments aident à dissiper l'énergie de l'eau, réduisant ainsi l'érosion des berges et les risques d'inondation. En permettant aux sédiments de s'accumuler et de se déplacer naturellement, cela favorise une dynamique fluviale plus équilibrée et durable.

L'hydromorphologie, qui étudie la forme et les processus des cours d'eau, est essentielle pour guider les orientations de gestion et de restauration des rivières. Elle prend en compte les caractéristiques géomorphologiques des lits mineur et majeur, ainsi que les interactions entre l'eau, les sédiments et les habitats aquatiques. Une bonne gestion hydromorphologique permet de maintenir l'équilibre dynamique des cours d'eau, en préservant les processus naturels de transport et de dépôt des sédiments. Cela contribue à la création de divers habitats, favorisant ainsi la biodiversité et la résilience des écosystèmes fluviaux.

L'abandon du curage systématique du lit mineur permet une amélioration significative de l'hydromorphologie du lit mineur à l'étiage. En cessant les interventions de curage, les sédiments peuvent s'accumuler naturellement, ce qui resserre le lit mineur à des endroits pertinents. Cela diversifie les écoulements et rehausse la lame d'eau, créant des conditions plus favorables pour la vie aquatique, même en période d'étiage. De plus, cette accumulation naturelle de sédiments aide à maintenir une profondeur d'eau suffisante, réduisant le réchauffement des eaux en été et augmentant la diversité des habitats. Ainsi, l'abandon du curage systématique contribue à une meilleure gestion hydromorphologique, favorisant la santé et la résilience des écosystèmes fluviaux.

Mathieux Massinon
Direction des Cours d'eau non navigables
Service Public de Wallonie

Les discussions autour des inondations de 2021 dans le bassin de la Vesdre sont légitimes et nécessaires. Elles illustrent la complexité des enjeux liées à ce sujet : changement climatique, gestion du risque d'inondation, aménagement du territoire, héritage du passé industriel, Loin des réponses simples, les acteurs publics s'orientent vers une gestion intégrée, guidée par la science, l'expérience de terrain, et le principe de précaution. Il appartient à chacun – citoyens, élus, gestionnaires, agriculteurs, forestiers, urbanistes, etc. – de s'engager dans cette culture commune du risque, sans chercher de coupables, mais en construisant des solutions partagées.

Nous remercions monsieur Gustave Wuidart pour cette opportunité et messieurs Christophe Grifgnée, Yves Pieper, Mathieu Gillet et Mathieux Massinon pour leurs éclairages.

La Cellule de Coordination du CR Vesdre



La Vesdre à Goffontaine ©CRV



Tourbières dans les hautes-Fagnes - Extrait du documentaire "Après la pluie"

Prévention et suivi des cours d'eau : votre collaboration est précieuse

Depuis de nombreuses années, le Contrat de Rivière Vesdre a pour mission de contribuer à la préservation et à la gestion durable des cours d'eau dans le bassin versant de la Vesdre. Par l'engagement des acteurs qu'il rassemble, diverses actions visant à protéger les milieux aquatiques, préserver la biodiversité et améliorer la qualité de l'eau sont mises en place. Le CRV travaille ainsi en étroite collaboration avec le Service Public de Wallonie, la Province de Liège, les communes du bassin et les acteurs locaux pour assurer un suivi constant et la mise en place d'initiatives environnementales positives pour le milieu aquatique.

Un suivi renforcé des cours d'eau

Afin d'accomplir ces missions, les agents du CRV parcourent tout au long de l'année les cours d'eau, les milieux humides et leurs abords pour identifier et localiser les **atteintes environnementales** (dépôts de déchets, rejets d'eau usées, dégradations des berges, entraves à l'écoulement, ouvrages perturbant l'écosystème...), ainsi que les **espèces exotiques envahissantes** (EEE) qui menacent la biodiversité locale.

Ce diagnostic détaillé permet de proposer des solutions pour limiter ces impacts, tout en tenant compte des besoins et des intérêts des différents acteurs et usagers.



Lutte contre les Espèces Exotiques Envahissantes

Un volet important des inventaires concerne les espèces exotiques envahissantes (EEE). Ces plantes et animaux, introduits accidentellement ou volontairement dans nos milieux naturels, causent des déséquilibres importants dans l'écosystème. Certaines d'entre elles, comme la **berce du Caucase**, la **balsamine de l'Himalaya** et les **écrevisses exotiques** sont particulièrement préoccupantes car elles prennent rapidement de l'ampleur, au grand détriment des espèces locales. L'identification précoce de ces espèces, animales ou végétales, permet de mettre en place des actions de gestion adaptées pour limiter leur propagation et ainsi préserver la biodiversité.

Appel à la collaboration des riverains

La collaboration avec les riverains est essentielle dans cette démarche. Pour aider le CRV dans son travail d'inventaire des atteintes aux cours d'eau et des espèces exotiques envahissantes, un **accueil bienveillant des agents** facilitera grandement leur travail de terrain.

Par ailleurs, les riverains sont vivement invités à **signaler toute espèce invasive suspectée** sur leur terrain (plans d'eau, berges, etc.). Cette coopération **permettra d'agir plus rapidement, de manière plus ciblée et plus efficace**.



Sur le site dédié à la campagne de sensibilisation "**Stop aux espèces exotiques envahissantes**" lancée par le Service Public de Wallonie, vous trouvez notamment des informations détaillées sur la législation en vigueur concernant les EEE, ainsi que des conseils pratiques sur leur gestion, pour encourager chacun à agir :

<https://stopenvahissantes.be>

Plus d'info également sur : <https://biodiversite.wallonie.be>

Tous ensemble, pour la préservation des cours d'eau et des milieux humides

Un grand merci d'avance à tous les riverains pour leur future coopération dans cette mission cruciale pour la préservation de notre environnement local ! Grâce à ces inventaires, nous pourrions améliorer la gestion des rivières, limiter les nuisances écologiques et garantir un avenir plus durable à notre patrimoine naturel.

Pour toute question, n'hésitez pas à nous contacter.

Ensemble, faisons de la Vesdre et de ses affluents un modèle de gestion responsable et respectueuse de l'environnement !

Atteintes aux cours d'eau

Christophe Willemarck
christophe@crvesdre.be
0470/64 58 72

Loïc Baltus
loic@crvesdre.be
0472/49 79 70

Espèces invasives

Chrichina Bao : chrichina@crvesdre.be - 0470/28 06 50

Améliorer la gestion de l'eau pour une agriculture et un territoire plus résilient - Projet Leader « Agriculture et eau »

Portée par l'asbl Agra-Ost, le projet LEADER « Agriculture et eau » du Groupe d'Action Local (GAL) « Entre Vesdre et Gueule » vise à renforcer la résilience hydrologique des surfaces agricoles du GAL au travers de la collaboration directe avec des agriculteurs intéressés et à sensibiliser le grand public sur l'importance des habitats aquatiques et des ressources d'eau.

Agriculture et eau

L'eau est une ressource essentielle pour l'agriculture, mais elle constitue également une source croissante d'inquiétudes pour ce secteur. Des précipitations intenses peuvent provoquer des inondations et l'érosion des terres tandis que des périodes de sécheresse soumettent les plantes à un stress hydrique, mettant à risque les rendements des récoltes.

Parmi les réserves d'eau douce, on peut faire la différence entre l'eau bleue, présente dans les lacs, les cours d'eau, les nappes phréatiques et l'eau verte, présente dans le sol et la biomasse végétale. L'eau verte est donc la source d'eau directement disponible aux plantes et constitue dès lors une réserve particulièrement importante pour l'agriculture et pour la résilience hydrologique générale du paysage.

Un avenir marqué par des pluies extrêmes et une baisse des réserves en eau verte

Les modèles climatiques pour la Belgique suggèrent que suite au réchauffement climatique global, les hivers belges pourraient être marqués par plus de précipitations. Tandis qu'une réduction généralisée de la quantité de précipitations en été reste encore incertaine¹, on peut néanmoins s'attendre à une augmentation de l'intensité des précipitations. Les résultats d'une récente étude de modélisation montrent que les événements de précipitations extrêmes seront plus fréquents en Belgique et que les hauteurs du massif ardennais sont particulièrement à risque. Dans un scénario de réchauffement climatique global de 1,5°C, des pluies de plus de 100 mm par jour pourraient se produire tous les 20 ans dans cette zone². A titre de comparaison, lors des inondations de juillet 2021, les précipitations étaient de 100 mm en 24h dans le bassin versant de la Vesdre.

1. Rozemien De Troch, Rapport climatique 2020, Institut Royal Météorologique de Belgique (IRM)
2. Brajkovic et al., Increased intensity and frequency of extreme precipitation events in Belgium as simulated by the regional climate model MAR. Journal of Hydrology: Regional Studies. 2025



L'eau des pluies intenses s'infiltré moins bien dans le sol que celle des longues pluies modérées. En conséquence, les réserves en eau verte présentes dans les sols se rechargent moins efficacement, augmentant ainsi le risque de sécheresses. L'eau qui ne s'infiltré pas ruisselle à la surface du sol vers les prochains cours d'eau. Cette eau recharge alors les réserves d'eau bleue et n'est pas directement disponible dans les sols agricoles. De plus, les ruissellements importants augmentent le risque d'érosion dans les cultures et d'inondations dans les fonds de vallées.

A ces défis s'ajoutent les conséquences de certaines pratiques de gestion hydrologique passées, souvent axées sur l'évacuation rapide de l'eau : redressement et canalisation de cours d'eau, l'assèchement de lits majeurs ou fragmentation d'habitats aquatiques. A tout cela s'ajoute une perte générale de la biomasse végétale pouvant stocker et transpirer l'eau. Ces pratiques ont réduit la résilience hydrologique de notre territoire, et contribuent également à une diminution des réserves d'eau verte. A l'échelle globale, les limites planétaires en eau verte sont d'ailleurs déjà transgressées³.

Adapter l'agriculture et lutter contre les inondations : Projet Leader « Agriculture et eau » du GAL entre Vesdre et Gueule

L'agriculture est particulièrement vulnérable face aux changements climatiques et à la réduction des stocks d'eau dans le sol. Il est dès lors essentiel que l'agriculture s'adapte afin d'y être résiliente. De plus, vu l'importante proportion du territoire du GAL allouée à l'agriculture, cette dernière constitue un levier particulièrement intéressant pour y mettre en place des mesures permettant de combiner une activité agricole à la lutte contre les inondations.

Pour ces raisons, le projet LEADER « Agriculture et eau » du Groupe d'action local « Entre Vesdre et Gueule », porté par l'asbl Agra-Ost a pour objectif de travailler en collaboration directe avec des agriculteurs intéressés du GAL afin de réaliser des projets améliorant la résilience hydrologique de leur exploitation et de l'entière du bassin versant.

Comment agir

Le projet repose sur la collaboration directe avec des agriculteurs intéressés afin trouver des solutions naturelles, innovantes et adaptées à chaque exploitation pour :

1. optimiser infiltration et la rétention de l'eau sur les surfaces agricoles. Cela permet de constituer une réserve d'eau verte suffisante pour faire face aux périodes de sécheresse et de ralentir l'eau dans le bassin versant, réduisant ainsi le risque d'érosion dans les cultures ou d'inondations dans les vallées.
2. restaurer les habitats aquatiques pour permettre aux cours d'eau d'exercer leur rôle de tampon hydrologique et afin de favoriser la biodiversité.

Sensibiliser pour mieux protéger

En partenariat avec le Parc naturel Hautes Fagnes-Eifel, le projet « Agriculture et eau » vise également à sensibiliser le grand public sur l'importance des ressources d'eau et des habitats aquatiques. Dans ce contexte des visites guidées et des animations scolaires seront proposés.

Vous êtes agriculteur et ce projet vous intéresse ?

Si vous exploitez des surfaces dans les communes Eupen, Raeren, Lontzen ou La Calamine et que vous souhaitez y optimiser la gestion de l'eau.

Ou que vous souhaitez simplement plus d'infos.

Contactez-nous :

info@agraost.be - 080/22 78 96 - www.agraost.be

Julie Linden
Chargée de projet
Agra-Ost



Cofinancé par
l'Union européenne

3. Wang-Erlandsson et al., A planetary boundary for green water, Nature Reviews Earth & Environment, 2022

Les Espèces végétales invasives

Mercredi 25 juin 2025 à 19h - Bibliothèque de Spa

Les plantes venues d'ailleurs peuvent parfois bouleverser nos écosystèmes locaux, au détriment des espèces locales, on parle alors d'Espèces Exotiques Envahissantes.

Cet atelier vous propose de mieux comprendre ce phénomène, d'identifier les principales espèces concernées dans nos régions et de découvrir des gestes simples qui permettent de limiter leur propagation.

Intervenante : **Chrichina Bao**

Chargée de projet "Espèces Exotiques Envahissantes" au CR Vesdre



Info et inscription : 087/77 24 52 - bibliotheque@villedespa.be



Assemblée Générale

Mardi 30 septembre 2025 à 13h30



Le CRV sera présent avec un stand de sensibilisation

Enquête publique DONNONS VIE À L'EAU!

Programme, calendrier de travail relatifs à l'élaboration des quatrièmes plans de gestion et synthèse provisoire des questions importantes.

Du 02/12/2024 au 02/06/2025 inclus.



Donnez-nous
votre avis!



Infos & documents :
eau.wallonie.be

Contactez votre administration communale.



InfoVESDRE - Ed. resp.: Pierre Luxen, Président du Contrat de Rivière Vesdre

Rédaction : Cellule de Coordination du CRV (F. Hauregard, C. Willemarck, J. Stassart, C. Bao, M. Heymans, L. Baltus)
sauf autre mention

CONTRAT de RIVIÈRE du sous-bassin hydrographique de la VESDRE - A.S.B.L.

Tél. : 0470/48 53 18 - 0470/64 58 72 - 0470/64 58 71 - 0470/28 06 40 - 0471/90 41 96 - 0472/49 79 70

Mail : coordination@crvesdre.be - Facebook : [contratrivierevesdre](https://www.facebook.com/contratrivierevesdre) - Web : www.crvesdre.be



Le Contrat de Rivière du sous-bassin hydrographique de la Vesdre (C.R.V.) est organisé avec le soutien financier des pouvoirs publics suivants :

